

STUDIO TRABANDAN

CONDITIONS GÉNÉRALES 2026

Version du 1er janvier 2026 – applicable aux locations ponctuelles et aux abonnements annuels

STUDIO TRABANDAN

Chemin du Trabandan 28, 1006 Lausanne

Contacts :

Arnaud Conne – 076 679 55 30

Julien Palmilha – 079 486 30 73

trabandan28@gmail.com

1. Champ d'application et définitions

Les présentes conditions générales (ci-après, les « CG ») régissent la mise à disposition temporaire des locaux du Studio Trabandan (ci-après, le « Studio »), ainsi que, le cas échéant, du matériel mis à disposition, au bénéfice du client (ci-après: le « Client »).

Sauf convention écrite contraire, ces CG s'appliquent à toute réservation et font partie intégrante du contrat conclu entre le Studio et le Client (ci-après: le « Contrat »).

En cas de contradiction, l'ordre de priorité suivant s'applique : (i) contrat de location / confirmation de réservation, (ii) annexes (règlement du Studio, offres), (iii) CG.

1.1 Client professionnel

Sauf indication contraire expresse acceptée par le Studio, le Client déclare agir à des fins professionnelles (photographe/vidéaste indépendant, société, ou prestataire mandaté). Si le Client agit comme consommateur, les règles impératives applicables demeurent réservées.

1.2 Réservation pour le compte d'un tiers / mandat par une société

La personne qui effectue la réservation est présumée partie au Contrat et débitrice du prix. Une facturation directe au donneur d'ordre (société/mandant) n'est possible que si le Studio reçoit, avant le début de la location, les coordonnées complètes de facturation et une confirmation écrite de prise en charge (p. ex. bon de commande, e-mail de validation, ou signature). À défaut, le réservant demeure responsable du paiement.

1.3 Formation du contrat – facture / confirmation

La confirmation de réservation et/ou la facture (ou facture pro forma) émise par le Bailleur, mentionnant la date, les horaires, le Tarif et, le cas échéant, les options retenues, fait foi de contrat de location entre les parties.

Le contrat est réputé conclu et les présentes CG réputées acceptées dès la première des occurrences suivantes :

- (i) paiement total ou partiel de la facture ;
- (ii) confirmation écrite de la réservation par le Client (e-mail suffisant) ;
- (iii) prise de possession / accès au Studio (notamment remise des clés, entrée dans les locaux, début d'utilisation).

La facture/confirmation renvoie aux présentes CG (transmises en annexe ou accessibles en ligne) qui en font partie intégrante.

2. Réservation – locations ponctuelles

Les horaires de location sont convenus lors de la réservation. La réservation est considérée comme confirmée uniquement après encaissement du paiement intégral (sauf accord écrit contraire).

2.1 Paiement

Le paiement doit être reçu au plus tard 24 heures avant l'heure de réservation. À défaut, le Studio peut attribuer les locaux à un tiers et refuser la remise des clés / l'accès.

Modalités de paiement :

- Virement bancaire (compte indiqué ci-dessous)
- TWINT : Arnaud Conne – 076 679 55 30 (si disponible)

Coordonnées bancaires :

- Bénéficiaire: Arnaud Conne
- Adresse: Rue de la Source 27, 1337 Vallorbe
- CCP : 17-355695-8
- IBAN : CH89 0900 0000 1735 5695 8
- BIC : POFICHBEXXX

2.2 Retard de paiement, intérêts et frais

En cas de retard de paiement, le Studio peut suspendre toute réservation et refuser l'accès jusqu'au paiement complet. En cas de demeure, des intérêts moratoires sont dus au taux légal (5% l'an, sauf accord écrit différent) ainsi que des frais raisonnables de rappel/recouvrement.

2.3 Annulation – indemnité forfaitaire

Toute annulation doit être notifiée par écrit (e-mail suffisant).

Sauf accord écrit contraire, l'annulation d'une réservation à moins de 24 heures de l'heure prévue, ou la non-présentation (« no-show »), entraîne l'exigibilité de 100% du montant à titre d'indemnité forfaitaire. Si le créneau est reloué, le Studio peut, à sa discréction, proposer un avoir ou un remboursement partiel.

Si le Studio doit annuler une réservation (panne, indisponibilité, force majeure), il propose un report ou un remboursement du montant payé, à l'exclusion de toute autre indemnité, dans les limites légales.

2.4 Dépassement horaire

Tout dépassement de l'horaire convenu est facturé CHF 90.– par heure supplémentaire, calculé par tranches de 15 minutes entamées (dès 15 minutes de dépassement).

En présence d'une réservation suivante ou d'une contrainte d'exploitation, le Client s'engage à libérer les lieux à l'heure convenue ; le paiement d'un dépassement n'autorise pas l'occupation au-delà.

3. Check-in / check-out – remise des clés

3.1 Première location

Lors de la première location, le Studio accueille le Client à l'heure prévue pour (i) signer le contrat de location, (ii) effectuer un check-in (état des lieux, accès, consignes), et (iii) présenter les infrastructures et le matériel mis à disposition.

3.2 Remise et restitution des clés

Une clé sécurisée donnant accès au Studio est remise lors du check-in et doit impérativement être rendue lors du check-out, sauf disposition particulière (p. ex. abonnement 400 avec clé personnelle).

Si, pour des raisons pratiques, la remise des clés devrait être effectuée en avance (p. ex. la veille), il est strictement interdit d'utiliser les locaux avant la période contractuelle de réservation.

Il est interdit de reproduire, prêter, remettre ou permettre la copie des clés sans autorisation écrite du Studio.

3.3 Perte de clés

En cas de perte ou de non-restitution des clés, le Client supporte l'intégralité des frais (serrurier, remplacement du cylindre, jeux de clés, déplacement, frais d'urgence). Le Client s'assure que son assurance RC couvre ces frais.

3.4 Caution / preuve d'assurance

Selon la nature de la location (matériel, durée, volume d'équipe, clé personnelle), le Studio peut demander une caution et/ou une preuve d'assurance avant la remise des clés.

4. Accès – chargement/déchargement – parking

- Il est possible d'accéder temporairement avec un véhicule jusque devant l'entrée du Studio (de plain-pied) pour charger et décharger.
- Merci de ne pas parquer dans l'enceinte du bâtiment et de ne pas gêner le mouvement des autres usagers.
- De nombreuses places de parking en zones bleues et blanches sont disponibles dans la rue devant l'immeuble.

5. Utilisation du Studio – règles générales

Le Studio est mis à disposition exclusivement pour la production déclarée lors de la réservation. Toute utilisation non prévue dans le Contrat, contraire à la loi, aux bonnes mœurs, ou aux règles de l'immeuble est interdite.

5.1 Personnes présentes

Le Client est responsable des personnes qu'il introduit (équipe, talents, prestataires, clients finaux). Le Studio peut refuser l'accès à toute personne dont le comportement met en danger la sécurité, le matériel, ou la tranquillité des lieux.

5.2 Sécurité et nuisances

- Interdiction de fumer et de vapoter dans les locaux, sauf autorisation écrite préalable du Studio.

- Interdiction des flammes nues (bougies, brûleurs, encens), effets pyrotechniques, fumigènes, feux froids, ainsi que de toute production générant des fumées. Les machines à fumée/haze et la glace carbonique (dry ice) ne sont autorisées que sur accord écrit préalable et selon les conditions fixées par le Studio.
- Interdiction des confettis, paillettes/glitter, poudre (talc, farine, pigments), plumes, neige artificielle et effets similaires, sauf accord écrit préalable. En cas d'autorisation, des frais de protection et/ou de nettoyage supplémentaires peuvent être facturés.
- Interdiction d'utiliser des liquides, gels, mousses, huiles, peintures, sprays/aérosols, bodypaint ou toute substance tachante ou collante sans accord écrit préalable et sans mesures de protection adaptées (bâches, protections sol, etc.).
- Respect du voisinage : limiter le bruit, notamment à l'extérieur, dans les parties communes et lors des arrivées/départs.
- Aucune fixation, perçage, peinture, collage permanent ou adhésif agressif sur murs, sols, plafonds ou mobilier sans accord. Les rubans type gaffer doivent être retirés sans laisser de résidus.
- Électricité : il est interdit de surcharger les circuits, de chaîner des multiprises ou d'utiliser des appareils de chauffage/forte puissance sans accord. Toute installation électrique doit être conforme et sécurisée. Toute production ou effet à risque doit être annoncé lors de la réservation. Le Studio peut imposer des conditions (caution, protections, présence d'un responsable, attestation RC) ou refuser l'activité.

5.3 Sous-location et cession

La sous-location, la mise à disposition à un tiers, ou la cession de réservation sont interdites.

6. Matériel mis à disposition

Du matériel de prise de vue peut être mis à disposition. Il demeure la propriété du Studio (ou de tiers) et est utilisé sous la responsabilité du Client. Le Client s'engage à en prendre soin comme de son propre matériel. Le Client signale immédiatement toute défectuosité constatée ou tout dégât causé. Le Studio peut interdire l'utilisation d'un matériel qu'il estime inadapté ou dangereux.

7. Image du lieu (Studio) – interdiction et dérogations (BTS)

Le Studio est un espace privé. Afin de préserver la confidentialité, la sécurité et l'exploitation du lieu, l'utilisation de l'image du Studio est, par principe, proscrite.

Il est strictement interdit au Client et à toute personne qu'il introduit :

1. de photographier ou filmer les locaux, leurs aménagements, l'accès, la signalétique, ou tout élément permettant d'identifier le Studio, à des fins autres que la production réservée ;
2. de publier, diffuser, transmettre ou mettre en ligne (réseaux sociaux, portfolio, making-of / behind the scenes, publicité, communiqué, site web, plateformes vidéo, etc.) toute image/vidéo montrant tout ou partie du Studio ou permettant de l'identifier (y compris géolocalisation, tag de lieu) ;
3. d'utiliser le nom, l'adresse, l'image, les signes distinctifs ou la réputation du Studio à des fins promotionnelles, sans autorisation écrite préalable du Studio.

Dérogation (BTS) : le Studio peut tolérer, sur demande écrite préalable du Client (e-mail suffisant) et accord écrit du Studio, la réalisation et/ou la diffusion de contenus de type behind the scenes. L'accord peut fixer des

conditions (angles autorisés, absence de signalétique/adresse, absence de géolocalisation, validation avant publication, durée, etc.).

En cas de violation, le Studio peut exiger le retrait immédiat des contenus (y compris auprès de tiers), résilier la location avec effet immédiat, et réclamer l'indemnisation du dommage.

8. Nettoyage – remise en état – objets oubliés

Le prix de la location est calculé sur une base de confiance mutuelle. Les locaux doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été confiés.

- Un coup de balai doit être donné, les déchets évacués, la vaisselle faite, et les tables/bureaux nettoyés.
- Les éléments de décor/plateau et le mobilier doivent être remis en place, sauf accord contraire.

Si les locaux ne sont pas rendus dans un état satisfaisant, le Studio se réserve le droit de facturer un forfait de nettoyage d'un minimum de CHF 50.–, puis le temps supplémentaire selon le tarif horaire de nettoyage en vigueur.

Objets oubliés : le Studio conserve les objets trouvés pendant 30 jours. Passé ce délai, ils peuvent être éliminés sans responsabilité. Les frais d'envoi éventuels sont à la charge du Client.

9. Responsabilité – assurance – dommages

8.1 Responsabilité du Client

Le Client répond de tout dommage causé au Studio, au bâtiment, au matériel et aux tiers, par lui-même ou toute personne qu'il introduit. Les dommages sont facturés au coût de réparation ou de remplacement (sur justificatifs). En cas d'immobilisation du Studio ou du matériel due à un dommage, une indemnité pour perte d'exploitation peut être demandée dans la mesure du dommage prouvé.

8.2 Assurance

Le Client s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile (RC) couvrant son activité, incluant les dommages matériels et corporels ainsi que la perte de clés. Une attestation peut être demandée.

8.3 Responsabilité du Studio

La responsabilité du Studio est limitée dans la mesure permise par la loi. Aucune limitation ne s'applique en cas de dol ou de faute grave.

10. Droits, contenus, autorisations et conformité

10.1 Droits sur les contenus du Client

Le Client est seul responsable de l'obtention des autorisations nécessaires (droits d'image des personnes filmées/photographiées, autorisations de marques/œuvres, licences musicales, etc.). Le Studio n'assume aucune responsabilité à ce titre.

10.2 Conformité et activités interdites

Toute activité illégale, dangereuse ou susceptible d'endommager les lieux est interdite. Le Studio peut interrompre la location en cas de non-respect des règles, sans remboursement.

11. Confidentialité

Le Studio s'engage à ne pas divulguer les informations dont il aurait connaissance du fait de la location, dans la mesure raisonnable de son exploitation. Toute exigence spécifique (NDA, consignes étendues) doit être convenue par écrit avant la location.

12. Protection des données (LPD)

Le Studio traite les données nécessaires à la réservation, à la facturation et à l'exploitation (p. ex. nom, e-mail, téléphone, données de paiement). Les données sont utilisées uniquement à ces fins, conservées selon les obligations légales et transmises uniquement aux prestataires nécessaires (p. ex. prestataires de paiement). Toute personne peut exercer ses droits selon la LPD en contactant : trabandan28@gmail.com

13. Force majeure et indisponibilité

En cas d'événement échappant au contrôle raisonnable du Studio (p. ex. sinistre, panne, décision d'autorité, impossibilité d'accès), le Studio propose un report ou le remboursement des montants encaissés pour la période indisponible. Aucune autre indemnité n'est due, dans les limites légales.

14. Droit applicable et for

Le droit suisse est applicable.

Pour les litiges avec des clients professionnels, les tribunaux du siège du Studio (Lausanne) sont exclusivement compétents. Pour les contrats conclus avec des consommateurs, les fors impératifs applicables demeurent réservés.

15. Dispositions finales

Si une disposition des CG est nulle ou inapplicable, le reste du Contrat demeure valable. Le Studio peut mettre à jour les présentes CG ; la version applicable est celle acceptée lors de la réservation.

Le fait pour le Studio de ne pas se prévaloir d'un droit ne vaut pas renonciation.